

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit PBH EP 75W-140

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Lubrifiants et additifs pour lubrifiants

Utilisations contre indiquées Non disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom MINERVA-OIL SAS
Adresse RUE DU 11 NOVEMBRE
87380
MEUZAC
Téléphone +33 (0)5 55 09 97 03
Fax +33 (0)5 55 09 95 80
Email de contact contact@minerva-oil.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.2. Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Mentions de danger (H) H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éléments d'étiquetage additionnels

Conseils de prudence – Prévention P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence – Intervention

Conseils de prudence – Stockage

Conseils de prudence – Elimination

2.3. Autres dangers

Non disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Nom	(%)	Classification	Limites de concentration spécifiques
Dec-1-ene, homopolymer, hydrogenated Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated ; remark : Consisting of 50 wt % or more of species of the same M.Wt. N°CAS: 68037-01-4 N°EC: 500-183-1 N°IDX:	C ≤ 30%	Asp. Tox. 1: H304	-
Amines, C12-14-tert-alkyl N°CAS: 68955-53-3 N°EC: 273-279-1 N°IDX:	C ≤ 1%	R43, R34, R50/53, R23/24, R48/20, R22	-
		Skin Sens. 1: H317 Aquatic Chronic 1: H410 Acute Tox. 2: H330 Eye Dam. 1: H318 Aquatic Acute 1: H400 Acute Tox. 4: H302 Acute Tox. 3: H311 Skin Corr. 1B: H314	-
dodecyl methacrylate N°CAS: 142-90-5 N°EC: 205-570-6 N°IDX: 607-247-00-9	C ≤ 0.5%	R50/53, R36/37/38	Xi; R36/37/38: 10 % C 100 %
		Aquatic Chronic 1: H410 Eye Irrit. 2: H319 Skin Irrit. 2: H315 Aquatic Acute 1: H400 STOT SE 3: H335	STOT SE 3; H335: C 10 %
methyl methacrylate N°CAS: 80-62-6 N°EC: 201-297-1 N°IDX: 607-035-00-6	C ≤ 0.5%	R37/38, R43, R11	-
		Skin Sens. 1: H317 STOT SE 3: H335 Flam. Liq. 1: H224 Skin Irrit. 2: H315	-

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cet article, voir Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales

En cas de malaise, consulter un médecin ou appeler le centre

En cas d'inhalation	antipoison. Amener la victime à l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise.
En cas de contact avec la peau	Rincer immédiatement avec l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	Rincer à l'eau pendant une durée suffisante, puis consulter un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion	Consulter un médecin en cas de malaise.
Pour les secouristes	Pas d'information

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Pas d'information
Effets	Pas d'information

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Appropriés : mousse, dioxyde de carbone, poudre chimique

Inappropriés : Pas d'information

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'information

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire approprié et des vêtements de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evacuer la zone de danger. Porter l'équipement de protection individuel requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer immédiatement les lieux contaminés.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux sections : 7 pour manipulation sans danger, 8 pour les équipements de protection individuelle, 13 pour élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser une ventilation adéquate. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit approprié loin de toute substance incompatible.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition connues

Substance	VME, 8 heures (France)		VLE, 15 minutes (France)		VME, 8 heures (Royaume-Uni)		VLE, 15 minutes (Royaume-Uni)	
	ppm	mg.m-3	ppm	mg.m-3	ppm	mg.m-3	ppm	mg.m-3

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre
technique appropriées

Éviter le rejet dans l'environnement.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et des mains : Pas d'information / Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques. Le matériau des gants doit être choisi en fonction du temps de pénétration et du taux de perméabilité.

Protection respiratoire : Des masques appropriés doivent être portés en cas d'exposition à des concentrations dépassant les limites d'exposition permises.

Dangers thermiques : Pas d'information

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger, fumer à proximité des produits. Se laver les mains avant et après manipulation.

Contrôles liés à la
protection de
l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	liquide
Couleur	Ambrée
Odeur	Pas d'information
Seuil d'odeur	Pas d'information
pH	-
Point de fusion / congélation	Pas d'information
Point d'ébullition	> 200 °C
Point éclair	> 160 °C
Taux d'évaporation	Pas d'information
Inflammabilité	Pas d'information
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Pas d'information
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Pas d'information
Pression de vapeur	Pas d'information

Densité de vapeur	Pas d'information
Densité relative	0.842
Solubilité dans l'eau	Insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	Pas d'information
Log Kow	Pas d'information
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information
Température de décomposition	Pas d'information
Viscosité	26.9 mm ² .s-1 à 100°C
Propriétés explosives	Pas d'information
Propriétés comburantes	Pas d'information

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'information

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'information

10.5. Matières incompatibles

Pas d'information

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	Pas d'information
Corrosion cutanée	Pas d'information
Lésions oculaires	Pas d'information
Sensibilisation	Pas d'information
Mutagénicité des cellules germinales	Pas d'information
Cancérogénicité	Pas d'information
Toxique pour la reproduction	Pas d'information
Toxicité spécifique unique	Pas d'information
Toxicité spécifique répétée	Pas d'information
Danger par aspiration	Pas d'information
Autres informations	Expérience pratique: aucune Remarques générales: La classification a été effectuée selon la procédure de calcul pour les préparations.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Non disponible
12.2. Persistance et dégradabilité	Valeur non disponible Non disponible
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Valeur non disponible
12.4. Mobilité dans le sol	Valeur non disponible
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Valeur non disponible
12.6. Autres effets néfastes	Valeur non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée
- 13.2. Codes déchet
Pas d'information

SECTION 14: Informations relatives au transport

Non disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement : EU REACH : Registered substances

Substance	CAS	EC
Amines, C12-14-tert-alkyl	68955-53-3	273-279-1
methyl methacrylate	80-62-6	201-297-1
Dec-1-ene, homopolymer, hydrogenated Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated ; remark : Consisting of 50 wt % or more of species of the same M.Wt.	68037-01-4	500-183-1
dodecyl methacrylate	142-90-5	205-570-6

Règlement : FR Valeurs Limites Court Terme (VLCT)

Substance	CAS	EC
methyl methacrylate	80-62-6	201-297-1

Règlement : FR Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP)

Substance	CAS	EC
methyl methacrylate	80-62-6	201-297-1

Règlement : EU Occupational Exposure Limit Values (long term) - European Union

Substance	CAS	EC
methyl methacrylate	80-62-6	201-297-1

Règlement : EU Occupational Exposure Limit Values (short term) - European Union

Substance	CAS	EC
methyl methacrylate	80-62-6	201-297-1

Règlement : EU CLP : Submitted CLH proposals

Substance	CAS	EC
-----------	-----	----

dodecyl methacrylate	142-90-5	205-570-6
----------------------	----------	-----------

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indication des changements (Additions, Suppressions, Révisions)

Date de création : 01/03/13

Date de révision : 27/01/16

Indications sur les changements: Pas d'information

16.2. Légende des abréviations et acronymes

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

N ° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage

COV : Composés Organiques Volatils

DSD: Directive sur les substances dangereuses

DPD: Directive Préparation Dangereuses

N° EC: Numéro Commission européenne

EPI : Equipements de Protection Individuelle

IATA: International Air Transport Association

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques

N°ONU: Nombre des Nations Unies

UVCB: Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Pas d'information

16.4. Méthodes utilisée pour évaluer la classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation selon le Règlement (CE) n ° 1272/2008

16.5. Liste des phrases de risques, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence pertinents. (Texte complet de toutes les phrases qui ne sont pas libellées intégralement en section 2 à 15).

Phrases de risques (R) :

R11 : Facilement inflammable.

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R23/24 : Toxique par inhalation et par contact avec la peau.

R34 : Provoque des brûlures.

R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R48/20 : Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mentions de danger (H):

H224 : Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311 : Toxique par contact avec la peau.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 : Mortel par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Conseils sur toute formation appropriée pour les travailleurs afin d'assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement
Pas d'information

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires.